

# Assurance scolaire Saint-Christophe

  
Saint-Christophe  
MUTUELLE D'ASSURANCES

## ADHÉSION INDIVIDUELLE

Bénéficiez d'une protection  
complète et d'un tarif  
compétitif grâce à  
la mutualisation



**NOUVEAU**

Rendez-vous sur l'Espace Parents\*

Dès la prochaine rentrée prenez connaissance  
des garanties et informations contractuelles,  
et téléchargez l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant.



\* [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr) - rubrique Informations pratiques

### En pratique :

**Pour connaître les garanties de l'assurance scolaire  
et obtenir une attestation d'assurance**

Un espace dédié aux parents est en accès libre sur le site internet de  
Saint-Christophe assurances via la rubrique Informations pratiques.  
Vous pouvez à tout moment :

- télécharger et imprimer une attestation d'assurance scolaire,
- prendre connaissance des informations contractuelles.

### Que faire en cas d'accident ?

Votre établissement scolaire prend en charge toutes les démarches  
et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.

Lors d'un d'accident en dehors des périodes scolaires, vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident  
pour faire votre déclaration dans l'Espace Parents sur [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)  
ou par courrier.



### Découvrez également nos assurances de biens et de personnes



Garantie des  
Accidents de la Vie



Automobile



Habitation



Santé

Demandez une étude personnalisée en appelant au **01 56 24 76 00**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 - le vendredi de 8h30 à 17h30

Ou réalisez un devis sur [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

Mutuelle Saint-Christophe assurances  
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05  
Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

Suivez-nous sur



Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances

